

REMARQUES DES EPAGE CEROU-VERE, VIAUR ET AVEYRON AVAL SUR LE PROJET DE PLUI DU CORDAIS ET DU CAUSSE

1. Pièce 1.A : Etat Initial de l'Environnement

- **P.44** : Dans l'encadré « faiblesses », il est indiqué que « de nombreux périmètres de protection qui contraignent le développement urbain » : Cette phrase paraît inadaptée dans le sens où il s'agit de territoires ruraux, « peu peuplés » comme indiqué dans le document. Il n'est donc pas soumis à une pression foncière forte. Les périmètres de protection peuvent représenter aussi une opportunité de protéger les enjeux importants d'un territoire (patrimoine bâti, naturel,...) et le rendre ainsi plus attractif.
- **P.116 (les zones humides)** : Des recensements de zones humides sont actuellement en cours et sont disponible auprès des syndicats de bassin versant sur demande.
- **P.120 (cartes)** : Il pourrait être intéressant de faire apparaître la trame bocagère faisant partie intégrante de la trame verte. Une donnée de l'IGN des haies est disponible.
- **P.126 (les risques)** : Il existe aussi des données sur les risques de ruissellement des eaux pluviales en plus des risques d'inondation par débordement de cours d'eau. Il s'agit de la donnée EXZECO du CEREMA, disponible sur demande auprès des syndicats de bassin versant. S'agissant d'une modélisation à grande échelle, elle n'a qu'une valeur informative.

2. Pièce 2 : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Remarque générale sur le document : Les questions de l'eau et du changement climatique, pourtant identifiées comme prégnantes sur le territoire dans l'EIE n'apparaissent quasiment pas dans le PADD. **Cela représente une lacune importante de ce document.**

Le territoire est soumis à des pénuries parfois sévères de la ressource en eau une partie de l'année (cf. années 2022 et 2023) et il ne semble pas qu'une réflexion ait été menée pour les 20 années à venir sur les usages et partages dans un contexte de changement climatique. Les élus du territoire souhaiteraient développer l'activité agricole, développer les zones artisanales, développer les hébergements touristiques, accueillir de nouvelles populations... mais est-ce compatible avec les pénuries d'eau que connaît déjà votre territoire ?

3. Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation

L'OAP trame verte et bleue est très minimaliste et pourrait être enrichie si la CC 4C le souhaite.

Pour les OAP de secteurs, il est dommage qu'un point spécifique sur la gestion des eaux pluviales n'apparaisse pas : comment sont-elles gérées sur chaque zone ? Est-il envisagé une gestion intégrée des eaux pluviales ? (cf. objectif identifié dans le PADD).